



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du conseil – le 5 octobre 2023 à 9 h 30

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 5 octobre 2023 à 9 h 30.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Émile Rémillard
	Louis Duval
	Jean Barnabé
directrice générale	Jolene Bird

absent	conseiller	Paul Sabourin
absent	conseiller	Harold Janzen

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion extraordinaire soit ouverte.

2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 189

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 5 octobre 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Affaires générales

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

ADOPTÉE

3.1 PAPSM

N° de résolution : 23 190

ATTENDU QUE la Province du Manitoba a annoncé le troisième appel d'offres du Programme d'amélioration de la prestation des services municipaux, qui donne aux municipalités la possibilité de demander des fonds pour effectuer des examens de l'optimisation des ressources des programmes et des services;

ATTENDU QUE la ville de Morris, la Municipalité d'Emerson-Franklin et la M. r. de Montcalm ont collaboré et établi une vision des possibilités de développement économique régional le long du corridor du Canada central, le long de la RPGC 75;

ATTENDU QUE la vision à long terme est d'officialiser un organisme directeur régional/un district de planification pour une approche plus coordonnée de l'usage des terres et de l'aménagement de l'infrastructure dans la région;

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm est encouragée par le soutien reçu de la province, de la Manitoba Heavy Construction Association (Association de la construction lourde du Manitoba), de la Manitoba Trucking Association (Association du camionnage du Manitoba) et de CenterPort, en misant sur la planification régionale afin de favoriser le développement économique et les possibilités liées au commerce;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm appuie la demande de financement dans le cadre du Programme d'amélioration de la prestation des services municipaux afin d'examiner la prestation des services de planification et de développement économique et les possibilités qui s'y rattachent.

4 Levée de la séance N° de résolution : 23 191

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette séance soit levée et que la prochaine séance ordinaire du conseil ait lieu le 18 octobre 2023 à 8 h.

Levée de la séance : 9 h 45.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale